

COMMUNIQUÉ

Paris, le 20 mars 2017

LA CRÉATION DE NOUVEAUX FJT : CONDITIONS ET OPPORTUNITÉS

Après une période de doutes et de nécessaire clarification des politiques publiques, la création de nouvelles résidences-FJT redevient d'une crante actualité.

Pour répondre sans attendre aux besoins des jeunes en mobilités en Ile-de-France, il nous a semblé nécessaire de réaliser cette communication permettant aux différents acteurs (Collectivités Territoriales, Bailleurs, Action Logement ...) de se remobiliser à ce sujet.

Les résidences-FJT sont inscrites dans le projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, elles répondent à une partie des besoins identifiés par le volet 1 (diagnostic) et sont constitutives d'une programmation évaluée à 9 000 places sur les 6 ans du SRHH.

Une résidence-FJT c'est un ESSMS¹ qui doit être autorisé par appel à projet. En 2016, ce sont 8 nouveaux établissements totalisant 685 places qui ont été autorisés pour cette première édition. Les versions 2017 des appels à projets départementaux sont en cours de structuration par les services déconcentrés de l'État (UT-DRHIL et DDCS).

Une résidence-FJT c'est un conventionnement avec la CAF, qui garantit une mixité de peuplement, un projet d'accompagnement individuel/collectif et une équipe socio-éducative dédiée (1 ETP pour 46 résidents en moyenne).

Une résidence-FJT c'est une résidence sociale réservée aux 16-30 ans. Depuis l'arrêt du conventionnement des Résidences Jeunes Actifs (RJA), il s'agit du seul projet en direction exclusive des jeunes hors résidences étudiantes.

Une résidence-FJT c'est un mode de financement spécifique au titre de la délibération logement de la Région Ile-de-France de janvier 2017 (CR 2017-02). 12 000 € maximum de subvention par logement PLAI (8 000 € en PLUS) sans restriction géographique sur l'ensemble du territoire francilien, y compris les villes concernées par la délibération anti-ghettos.

Une résidence-FJT c'est un projet à l'échelle d'un territoire qui nécessite la mobilisation d'un partenariat dense et équilibré. La maitrise d'ouvrage collective est dans l'ADN de nos associations gestionnaires et de nos partenaires bailleurs.

Une résidence-FJT c'est une étape du parcours résidentiel pour des jeunes en mobilité qu'ils soient isolés, en couples et même pour des familles monoparentales. L'accompagnement vers le logement autonome est un des 4 axes constitutifs du travail des équipes.

Pour aller plus loin :

N'hésitez pas à solliciter l'URHAJ et ses adhérents (contact@urhaj-idf.fr)

Trouvez plus d'informations dans le dossier [Résidence-FJT : quelques éclaircissements !](#)

Participez aux rencontres départementales organisées par l'URHAJ d'ici à l'été 2017.

¹ Établissement Sanitaire Social et Médico-Social au sens du CASF et de la Loi 2002-2